



Le Milan royal est un rapace diurne de grande taille (60 à 65 cm). Il se reconnaît à sa longue queue rousse triangulaire. Sa tête est de couleur blanchâtre, son plumage brun roux sur la face supérieure, et roux rayé de brun à l'exception de deux taches blanches, situées au niveau des poignets, sur la face inférieure.

Cycle biologique

Les deux partenaires participent à la construction du nid, installé le plus souvent sur un hêtre, un chêne ou bien encore un pin. La ponte a lieu entre fin mars et fin avril et comporte 2 à 3 œufs couvés chacun durant 31 à 32 jours.

Les jeunes prennent leur envol dès l'âge de 48 à 50 jours. Ils reviennent manger au nid et aux alentours durant les 3 à 4 semaines qui suivent.

Habitats privilégiés

Le Milan royal est typiquement une espèce des zones agricoles ouvertes associant l'élevage extensif et la polyculture. Les surfaces prairiales sont toutefois généralement majoritaires. Lorsqu'il s'établit dans un boisement de plaine, il reste à proximité des lisières. Il affectionne surtout les petits bosquets. On peut aussi le trouver dans les haies avec de gros arbres ou encore sur des arbres isolés.

Répartition géographique

Le Milan royal est un migrateur partiel. Les populations les plus nordiques et les plus continentales traversent l'Europe, du nord-est au sud-ouest, pour hiverner en Espagne, en France et plus rarement en Afrique du Nord. Les populations les plus méridionales sont majoritairement sédentaires. En France, la répartition du Milan royal est hétérogène, il est rare en Alsace. Le Milan royal n'est pas une espèce nicheuse sur le site de la ZPS, il trouve néanmoins quelques rares secteurs de chasse.

Menaces

Les principales menaces identifiées sont :

- la dégradation de l'habitat et disparition des proies,
- les collisions avec les véhicules et les électrocutions (lignes électriques),
- les dérangements en période de nidification.

Préconisations de gestion

Afin d'assurer la préservation de l'espèce plusieurs mesures peuvent être prises :

- mise en place d'une gestion extensive des prairies,
- réduction des facteurs de mortalité et de dérangement.